



MUR DE SOUTÈNEMENT

– 166, RUE DE L'ÉGLISE

MISE À JOUR MUNICIPALE – CONTEXTE, DÉCISIONS, SOLUTIONS

Le pourquoi de cette présentation

« Des propos inexacts, parfois discourtois, ont circulé. »

+ La Ville agit de façon rigoureuse, dans le respect des obligations légales.

+ Les débats publics doivent se faire dans le respect.

+ Les propos dénigrants, les accusations sans fondement et le harcèlement ne sont pas tolérables.



L'HISTOIRE D'UN MUR ...



CONSTRUCTION... DÉCENNIES SUIVANTES

Construction.

Aucun incident majeur signalé.



CONSTATS

Apparition des premiers
problèmes structurels

.



PLANIFICATION

Délais de 3 ans pour la réfection
du mur

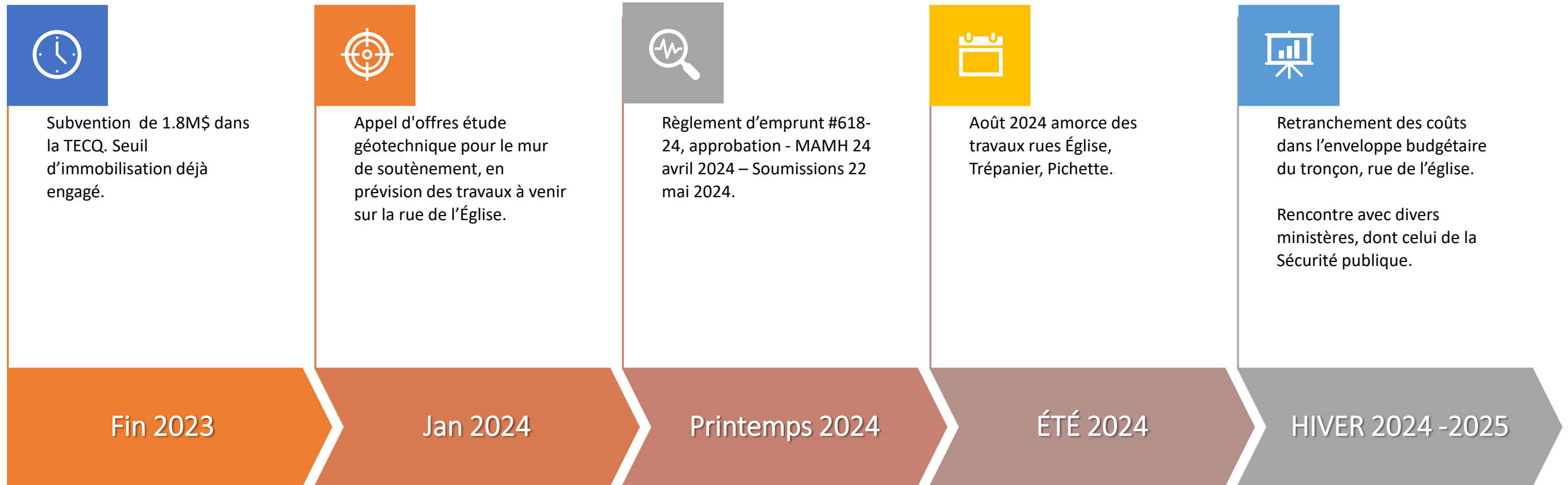
.




ÉTUDES FINALES POUR RÉFECTION


Étude préliminaire complétée -
Plan et devis sept. 2025 - Travaux
de réfection printemps 2026.

chronologie des faits





Subvention de 1.8M\$ dans la TECQ. Seuil d'immobilisation déjà engagé.


Fin 2023


Appel d'offres étude géotechnique pour le mur de soutènement, en prévision des travaux à venir sur la rue de l'Église.


Jan 2024


Règlement d'emprunt #618-24, approbation - MAMH 24 avril 2024 – Soumissions 22 mai 2024.

Printemps 2024


Août 2024 amorce des travaux rues Église, Trépanier, Pichette.

ÉTÉ 2024


Retranchement des coûts dans l'enveloppe budgétaire du tronçon, rue de l'église.

Rencontre avec divers ministères, dont celui de la Sécurité publique.

HIVER 2024 -2025

Échéance 31 déc. 2024
Les travaux doivent être impérativement exécutés à cette date.

Mandat Firme Englobe
Dépôt étude 19 avril 2024.

Explosion des prix
Abrogation du 1^{er} règlement.
Recommencer l'ensemble du processus pour accéder au programme PRIMEAU 2023.

Nouveau constat sur le mur
Retour d'Englobe sur le chantier le 26 août 2024. Nouvelles recommandations.
Arrêt des travaux secteur Trépanier jusqu'à la bibliothèque suite aux commentaires du sous-traitant en maçonnerie..
Émission d'avis public.

Planification pour la réfection du mur
Meilleures techniques à solliciter pour la sécurité et la pérennité.



Province de Québec
MRC de La Côte-de-Beaupré
Ville de Château-Richer

2 977 000\$ pour ...

Aux contribuables de la Ville

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Qu'à la séance extraordinaire du 19 juin 2024, le conseil municipal a adopté le **Règlement n° 617-24 décrétant une dépense n'excédant pas 2 977 000 \$ et un emprunt de 2 977 000 \$, pour réaliser les travaux de réfection des infrastructures existantes (égouts, aqueduc, pluvial) dans les rues de l'Église, Secteur de la servitude, Trépanier et Pichette (sud), dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023.**

Ce règlement est déposé au Service du greffe de la Ville situé à l'hôtel de ville au 8006, avenue Royale à Château-Richer, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

AVIS PUBLIC est aussi donné que ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 juillet 2024.

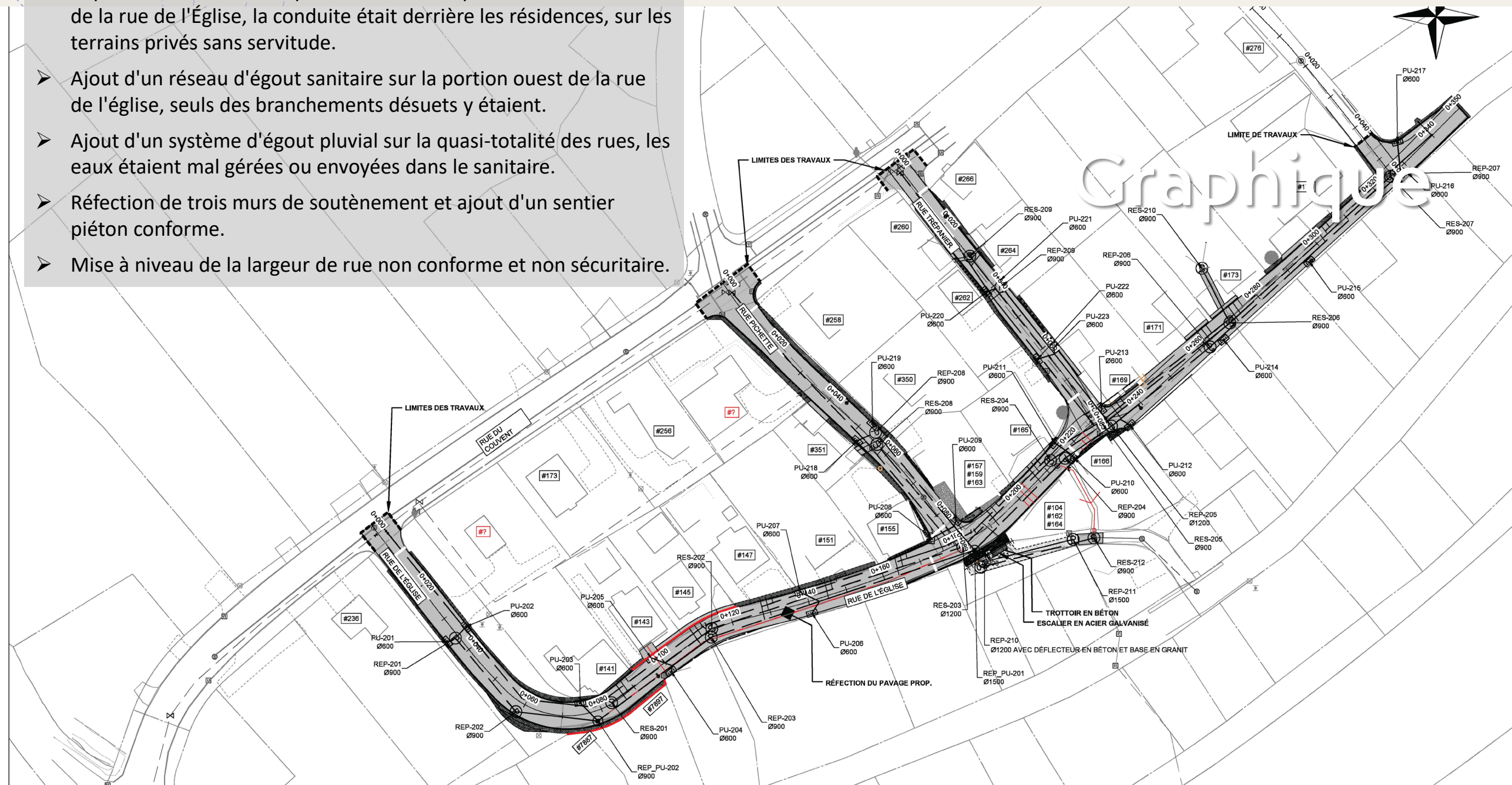
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Château-Richer, ce 15^e jour de juillet 2024.



Quelques points intéressants à soulever :

- Repositionnement de l'aqueduc dans la rue pour la section ouest de la rue de l'Église, la conduite était derrière les résidences, sur les terrains privés sans servitude.
- Ajout d'un réseau d'égout sanitaire sur la portion ouest de la rue de l'Église, seuls des branchements désuets y étaient.
- Ajout d'un système d'égout pluvial sur la quasi-totalité des rues, les eaux étaient mal gérées ou envoyées dans le sanitaire.
- Réfection de trois murs de soutènement et ajout d'un sentier piéton conforme.
- Mise à niveau de la largeur de rue non conforme et non sécuritaire.



- p = profondeur de gel
- L'entrepreneur est responsable d'assurer un écoulement adéquat de la chaussée et des fossés.
- Chevauchement min. de la membrane géotextile: 600mm
- Toute transition pour l'excavation des ponceaux doit être effectuée selon la coupe type de transition.
- Sauf indications contraires, le ragréage des transitions de ponceaux doit suivre l'alignement du haut de talus existant. Aucun rétrécissement de l'accotement n'est toléré.
- Faire un trait de site adéquat lors de la démolition de pavage pour bien définir les limites de la démolition.
- L'entrepreneur doit prendre les mesures adéquates pour protéger les installations existantes lors des travaux telles que les aménagements excitants, les drains agricoles, les poteaux Hydro-Québec, etc.
- Présence de câbles souterrains dans la zone de travail.
- L'entrepreneur doit se coordonner avec Info-Excavation.
- Pour l'implantation des accessoires, l'entrepreneur ne doit pas prendre les coordonnées exactes du symbole sur le fichier CAD. Ce symbole n'est pas représenté en grandeur réelle et est localisé à titre indicatif. L'entrepreneur devra, lors de l'implantation, s'assurer de respecter le dégagement montré au plan de détail.
- La localisation des services existants est approximative ou inconnue. L'entrepreneur doit prendre les moyens nécessaires pour faire localiser tous les services avant le début des travaux.
- Voir devis.

LÉGENDE

ÉLÉMENTS EXISTANTS	
● / □	PUISARD
○	REGARD D'ÉGOUT SANITAIRE
○	REGARD D'ÉGOUT PLUVIAL
○	POTEAU ÉLECTRIQUE
○	BORNE FONTAINE
○	VANNE D'AQUEDUC
▬	ENTRÉE PAVÉE
▬	ENTRÉE EN BÉTON
▬	ENTRÉE EN PAVÉ UNI
▬	ENTRÉE EN PIERRE
▬	TROTTOIR À DÉMOLIR
▬	FOSSÉ
▬	ACCOTEMENT
▬	SENS DES CONDUITS SANITAIRE ET PLUVIAL
▬	BORD PAVAGE
▬	CLÔTURE
▬	MUR DE SOUTÈNEMENT
ÉLÉMENTS PROJETÉS	
▬	PLANAGE ET PAVAGE
▬	TROTTOIR PROJETÉ
▬	BORDURE PROJETÉ
▬	ENTRÉE PAVÉE
▬	ENTRÉE GRAVIER
▬	PUISARD CIRCULAIRE / RECTANGLE
○	REGARD D'ÉGOUT SANITAIRE
○	REGARD D'ÉGOUT PLUVIAL
○	REGARD/PUISARD D'ÉGOUT PLUVIAL
▬	CONDUITE AQUEDUC
▬	CONDUITE SANITAIRE
▬	CONDUITE PLUVIALE

03	SF	ÉMIS POUR CONSTRUCTION
2024/08/06		
02	SF	ADDENDA 02
2024/04/29		
01	SF	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES
2024/04/11		
0A	SF	ÉMIS POUR COMMENTAIRES
2024/02/29		

SCÉAU

P. Lambert, ing.
(CIQ #118598)

M. Laverdière, ing.
(CIQ #6028207)

FQM | INGÉNIERIE ET INFRASTRUCTURES

1134, Grande Allée Ouest, RC 01, Québec (Qc) G1S 1E5
 Téléphone: (418) 651-3343
 Télécopieur: (418) 651-1127

CLIENT

VILLE DE CHÂTEAUGUAY

8006, avenue Royale
 Châteauguay (Québec) GOA 1N0
 824-4294

PROJET

RÉFECTION DES RUES DE L'ÉGLISE, PICHETTE ET

2 977 000\$ pour ...

PAR COURRIEL

Québec, le 3 juillet 2024

Madame Magali Lavigne
Directrice générale
Ville de Château-Richer
8006, avenue Royale
Château-Richer (Québec) G0A 1N0


N/Réf. : M607288

Madame,

Je vous informe que le règlement 617-24 de la Ville de Château-Richer, par lequel le conseil décrète un emprunt de 2 977 000 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Directeur de l'accompagnement
et des finances municipales

Approbation règlement d'emprunt

**Affaires municipales
et Habitation**
Québec

Confirmation de la subvention

**Affaires municipales
et Habitation**

Québec 

Québec 

Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales
La ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

PAR COURRIEL

Québec, le 12 juillet 2024

Monsieur Gino Pouliot
Maire
Ville de Château-Richer
8006, avenue Royale
Château-Richer (Québec) G0A 1N0
dg@chateauricher.qc.ca

Monsieur le Maire,

Je vous informe que les travaux de renouvellement de conduites mentionnés en annexe sont admissibles à une aide financière de 1 881 467 \$ dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023.

Je tiens à vous préciser que selon les règles applicables du programme, votre ville a jusqu'à deux (2) ans suivant la date de signature de la présente pour octroyer un contrat de construction afin que cette aide financière demeure valide. Ainsi, si aucun contrat de construction n'est octroyé avant cette date, l'aide financière sera annulée et les dépenses encourues ne pourront être admissibles à un remboursement.

Une convention d'aide financière établissant les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière vous sera transmise lorsqu'un contrat de construction aura été octroyé. Tout comme la présente promesse, cette convention est soumise aux dispositions du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 en vigueur à la date de signature de la présente lettre de promesse.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la Ville.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
ministre@mam.gouv.qc.ca
www.quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation

Montréal
Édifice Loto-Québec, 5^e étage
500, rue Sherbrooke Ouest, bur. 944
Montréal (Québec) H3A 3C6

Aucune improvisation financière

La Ville a su obtenir le maximum
de soutien provincial.



Détail de la subvention

Rigueur financière et maximisation des subventions

	Longueur totale (m)	557
	Sous-total de l'aide	1 630 605 \$
→	Majoration de l'aide liée à la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable	→ 125 431 \$
→	Majoration de l'aide liée au Plan de gestion des actifs	→ 125 431 \$
	Majoration de l'aide liée la Consolidation des milieux de vie	0 \$
	Aide financière totale	1 881 467 \$
	Taux d'aide financière	75 %
	Coût maximal admissible	2 508 623 \$

75% de subvention pour un total de **1 881 487\$**

En tant que bonne élève la Ville obtient une majoration de **250 862\$**



Une Ville consciente et proactive

- Mandat d'évaluation confié à **Englobe**, via appel d'offres FQM
- Diagnostic initial : **travaux de maçonnerie suggérés**
- Des travaux de plus de 200 000\$ ont été ajoutés à l'appel d'offres pour faire des travaux de réfection de rue dans le secteur du mur, **selon l'étude d'Englobe.**



Englobe – Profil de la firme



Englobe est l'une des plus importantes firmes d'ingénierie spécialisée au Canada, œuvrant dans les domaines de l'environnement, de la géotechnique, des matériaux, ainsi que de la gestion des infrastructures. Forte de plus de 60 ans d'expertise, elle possède une présence à l'échelle nationale et internationale, avec des bureaux au Canada, en France et au Royaume-Uni.

L'entreprise offre notamment des services en :

- Études géotechniques et environnementales;
- Surveillance et contrôle qualité des matériaux;
- Caractérisation de sites et gestion des sols contaminés;
- Inspection et gestion des actifs municipaux.



Englobe est souvent mandatée par les municipalités, promoteurs privés et ministères pour des mandats techniques complexes liés à la **sécurité civile**, la **planification urbaine**, ou encore la **réhabilitation d'infrastructures**.

La FQM a mis de la pression pour obtenir encore plus de détails et de mise en garde en avant-projet, suite au premier livrable "pour commentaire" de l'étude.



Coûts étude Englobe

L'étude géotechnique et caractérisation environnementale d'une rue sert à:

- Connaître la nature des sols en place ;
- Quantifier le de roc à excaver ;
- Connaître le niveau de contamination des sols et connaître la quantité de sols à gérer ou disposer ;
- Connaître la structure de chaussée à mettre en place (sable, gravier, pavage);
- Avoir un avis sur des travaux à proximité d'un mur...

Coûts 25 394,30\$



Constat géré avec diligence

Août 2024 : constat en chantier

- Lors des travaux : découverte d'instabilité du remblai derrière le mur;
 - Risque de glissement et effondrement → chantier retranché;
 - Retour Englobe avec analyses livrées le 30 août 2024 : cause réelle identifiée = instabilité du sol de la structure si travaux;
 - Travaux de maçonnerie insuffisants face à l'état du talus.
- 👉 Recommandation : solution d'ingénierie lourde à planifier



Réactivité immédiate

Rappel fait de l'importance du respect des mesures de protection.



VILLE de CHÂTEAU-RICHER
8006, avenue Royale
Château-Richer QC G0A 1N0
Tél. : 418-824-4294
info@chateauricher.qc.ca
www.chateauricher.qc.ca

AVIS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉPARATIONS À VENIR SUR UN MUR DE SOUTÈNEMENT

Le mur de soutènement situé dans le secteur de la rue de l'Église nécessite des réparations urgentes pour garantir la sécurité des citoyens et des infrastructures environnantes. À la suite de l'évaluation d'un ingénieur spécialisé, des mesures temporaires de sécurité seront mises en place. Nous vous invitons à les respecter afin de prévenir tout incident.

MESURES TEMPORAIRES DE SÉCURITÉ

- Une zone de sécurité de 2 mètres sera établie au pied du mur.
- Cette zone sera délimitée par une clôture d'une hauteur minimale de 6 pieds, empêchant tout accès non autorisé.
- La circulation de véhicules lourds au sommet du mur est strictement interdite, excepté les véhicules d'urgence et les véhicules pour la collecte des ordures et du recyclage.
- Des balises de sécurité seront installées à proximité du mur pour signaler les zones à risque.
- Une signalisation temporaire sera mise en place pour instaurer un sens unique sur la rue de l'Église, entre la rue Trépanier et la rue du Couvent (voir plan).



PROCHAINES ÉTAPES

Les réparations du mur seront entreprises dans les meilleurs délais. Nous comptons sur votre collaboration pour respecter ces mesures temporaires et ainsi assurer la sécurité de tous.

Pour toute question ou préoccupation, n'hésitez pas à contacter nos services municipaux. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre vigilance.

Merci de votre collaboration

Retranchement des coûts pour le tronçon non complété



Fédération québécoise des municipalités
1170, Grande Allée Ouest, 2E
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418.651.3343
Télécopieur : 418.651.1127

[Ville de Château Richer](#)

6 novembre 2024

ESTIMATION DES TRAVAUX

[Travaux non-exécutés en 2024 sur la rue de l'Église](#)

[N/Réf. : 532210352302](#)

SOMMAIRE

1) Travaux non-exécutés en 2024 sur la rue de l'Église

SOUS-TOTAL - 1 Général	48 300.00 \$
SOUS-TOTAL - 2 Rue de l'Église	<u>416 550.00 \$</u>
Sous-total	464 850.00 \$
Taxes nettes (4.9875 %)	23 184.39 \$
Frais de laboratoire	14 000.00 \$
Frais de surveillance	<u>46 000.00 \$</u>
GRAND TOTAL DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX	<u>548 034.39 \$</u>

Rencontres avec le ministère de la Sécurité publique

Ministère
de la Sécurité
publique



De : [redacted]
Envoyé : vendredi 6 septembre 2024 11:04
À : Travaux Publics <travauxpublics@chateauricher.qc.ca>
Cc : [redacted]
Objet : RE: Mur soutènement ville Château-Richer

Madame, Monsieur,

Ce courriel est pour donner suite à la demande de support que vous avez adressée au Ministère de la Sécurité Publique (MSP) via la direction régionale de sécurité civile de la Capitale-Nationale concernant **le dossier du mur en réflexion situé sur la rue de l'Église**. Nous avons examiné attentivement les éléments en question avec M. Nicolas Bourgoïn de la municipalité. Voici un résumé des actions et des réponses que j'ai pu obtenir jusqu'à maintenant:

1. **Support du MSP** : Le MSP a sollicité le soutien du Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) pour évaluer les mesures de sécurité proposées par la firme Englobes. La réponse reçue indique que les mesures suggérées par l'ingénieur en infrastructure de cette firme semblent adéquates et répondent aux enjeux de sécurité soulevés dans les rapports. Il est conseillé de les mettre en place pour assurer la sécurité des personnes et des biens dans ce secteur.
2. **Limites de l'évaluation par le MSP** : Bien que le MSP ait une entente avec le MTMD pour les cas de mouvement de sol, il n'existe pas d'entente spécifique avec le département d'ingénierie en infrastructure du MTMD. En conséquence, le MSP ne peut pas procéder à une contre-expertise du rapport d'une firme privée pour soutenir la municipalité dans ce cas précis. Nous vous recommandons de consulter un second avis auprès d'une autre firme privée spécialisée en ingénierie pour une évaluation complémentaire.
3. **Programme Général d'Assistance Financière (PGAF)** : Étant donné qu'il s'agit de travaux de réparation et de réflexion du mur, sans incident préalable tel qu'un glissement de terrain ou un éboulis, le Programme Général d'Assistance Financière (PGAF) du MSP ne peut pas être appliqué à ce type de cas. Cependant, j'ai demandé à ce département du MSP s'il existait d'autres programmes de financement dans d'autres ministères. J'attends des réponses à ce sujet.
4. **Exploration des autres alternatives de financement** : Nous vous suggérons également de vous rapprocher de vos associations professionnelles, telles que l'UMQ/l'ADGMQ, pour vérifier l'existence d'alternatives de financement qui pourraient être pertinentes pour vos besoins spécifiques.

Nous espérons que ces informations vous aideront à avancer dans la résolution de cette situation. Je m'engage à revenir vers vous dans les plus brefs délais avec un suivi téléphonique pour compléter les informations que j'aurais obtenues. En attendant, n'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou précision supplémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sécurité publique
Québec 

[redacted]
1122, Grande-Allée Ouest
bur :200

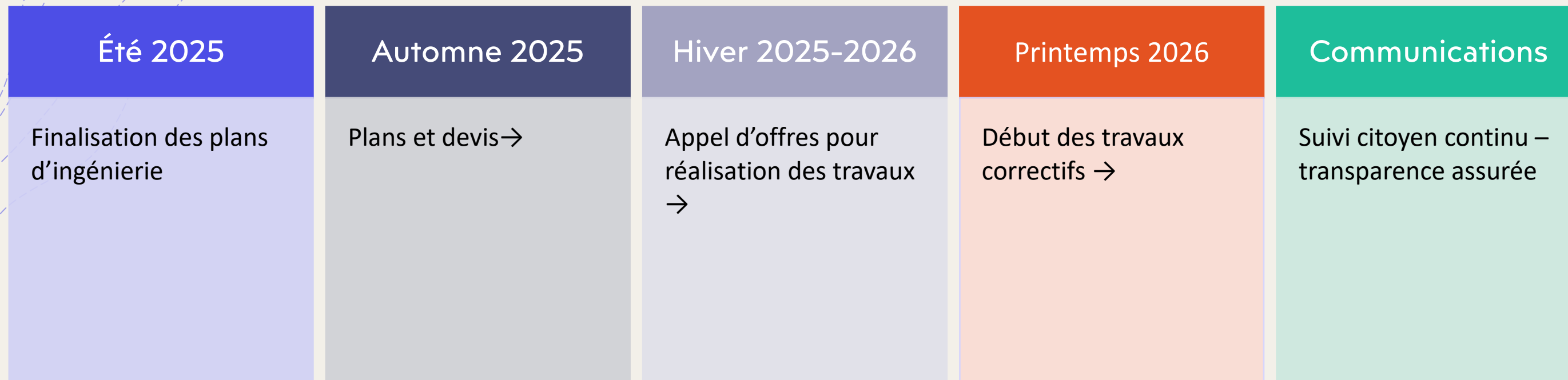
Mise en œuvre

- Stabilisation durable du mur et sécurité publique
- Projet structurant conforme aux règles de l'art
- Travaux 2026
- Recherche de possibles aides financières, depuis l'automne 2024.



- Le mur actuel ne bénéficie pas d'un drainage des eaux **souterraines** nécessaire.
- Le mur est appuyé sur un socle rocheux qui s'est détérioré avec les années, le nouveau mur risque d'être plus haut puisque le socle rocheux n'est plus utilisable.
- La maçonnerie présente un aspect extérieur de meilleure qualité que son aspect souterrain qui était difficile à observer sans travaux.





Prochaines étapes

Rappel des principes démocratiques

- ✓ **Respect des faits** : les débats publics ne sont pas un prétexte pouvant justifier les injures.
- ✓ **Diffamation et harcèlement** : des comportements encadrés légalement.
- ✓ La critique est saine; l'agressivité systématique ne l'est pas.
- ✓ Le personnel municipal travaille dans l'intérêt collectif, avec professionnalisme en fonction des orientations prises mutuellement entre le Conseil et l'administration.



Réponses aux allégations

– Mur de soutènement



Sécurité – Rigueur – Responsabilité

Ce dossier n'est pas une affaire d'improvisation : c'est un exemple d'adaptation, de rigueur, et de sens des responsabilités face à une structure vieillissante, qui menace la sécurité publique.



Faits : Contexte et décisions techniques

- Tous les élus et l'équipe administrative ont pris la mesure du problème et ont eu la rigueur de se positionner depuis 2023.
- La première analyse a été confiée à une firme externe sélectionnée via appel d'offres (Englobe, via FQM).
- La recommandation initiale reposait sur une expertise professionnelle, jugée suffisante.
- Dès l'apparition d'un doute, le chantier a été suspendu - preuve de rigueur et de prudence.

Faits : Financement et responsabilités

- **2.9M\$ ont été votés pour un projet d'envergure et non pour le mur.**
- Aucune dépense improvisée : chaque étape a été fondée sur des rapports techniques et suivie par les ingénieurs.
- Aide financière obtenue : 1,88 M\$ de subventions confirmées → maximum possible selon les règles du PRIMEAU.
- Des consultations internes (élus et administration) ont bien eu lieu (urbanisme, sécurité civile, travaux publics, ingénierie, MTMD, MAMH).
- Critiquer est légitime, mais véhiculer des faussetés ne sert ni la démocratie ni la communauté.

Ce qu'on affirme (rumeur)

« La Ville a reçu une subvention de 2,9 M\$ pour le mur. »

« La Ville dépense 2,9 M\$ pour réparer ce mur. »

« C'est à cause de l'étude que le chantier a été arrêté. »


« La Ville a commandé une étude bâclée. »


« Englobe a fait une erreur, mais la Ville la couvre. »


« Tout cela aurait pu être évité. »


« La Ville refuse de nous informer. »


Ce qu'il en est (les faits)

 Faux. La subvention PRIMEAU (1,88 M\$) est strictement liée à la réfection des rues Pichette, Trépanier et de l'Église, pas au mur.

 Inexact. Le coût réel de l'étude sur le mur s'élève à 25 000 \$. Aucun contrat de réparation n'a encore été attribué : on parle d'un diagnostic, pas de travaux.

 Le chantier a été suspendu par prudence en constatant une instabilité imprévisible du sol. L'étude initiale proposait des travaux qui se sont avérés insuffisants, une réfection complète est requise.

 L'étude a été réalisée par une firme mandatée via appel d'offres FQM puis suivie d'une seconde plus approfondie après constatation sur le terrain.

 Aucune erreur professionnelle n'a été prouvée. La Ville ne couvre personne : elle agit de manière responsable à chaque étape du processus.

 Faux. Aucun plan du mur original n'existe. Le problème ne pouvait être détecté sans travaux exploratoires.

 Faux. Des communications ont été faites à chaque étape : lettres, appels, et maintenant une présentation publique complète et transparente.

Conclusion

- + Ce dossier est complexe, mais notre gestion a été rigoureuse dans le respect des citoyens et la capacité de payer des contribuables.
- + Nous avons agi avec sérieux, au bon moment, dans le respect des ressources publiques et de la sécurité.
- + Le vrai manquement serait de rester passifs. Nous avons fait le choix de la responsabilité.